



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
des Médias Acadiens Universitaires Incorporés**

**Le 16 novembre 2017**

**13h30**

**MAUI**

**Procès-Verbal**

**1. Ouverture de la réunion**

Ouverture de la réunion à 13h30.

**2. Vérification du quorum**

On constate que le quorum est atteint.

**3. Élection d'une présidence d'assemblée**

Samuel Gagnon propose la nomination de Marie-Pier Cyr en tant que présidente d'assemblée. Appuyé par Marie-Pier Corriveau. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**4. Élection d'une secrétaire d'assemblée**

Pascale Joëlle Fortin se nomme pour être secrétaire d'assemblée. La proposition est appuyée par Olivier Rioux. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Une modification doit être faite à l'ordre du jour afin que le point « Budget » se retrouve au point 7 de l'ordre du jour. Samuel Gagnon propose que l'ordre du jour soit adopté avec cette modification. La proposition est appuyée par Francis Bourgoïn. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**6. Lecture et adoption du procès-verbal du CA 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Pascale Joëlle Fortin mentionne qu'il faudrait ajouter « discuter dans les points précédents » aux points 9 et 10 pour être plus clair dans le procès-verbal. Elle propose que le procès-verbal tel que modifié soit adopté, appuyée par Marie-Pier Corriveau. La proposition est adoptée, abstention de Francis Bourgoïn.

**7. Formation du comité de révision des politiques**

Marie-Pier Cyr mentionne que deux personnes avaient démontré leur intérêt pour former le comité, mais voulait attendre l'arrivée des nouveaux représentants de la FÉÉCUM pour former le comité. Le comité sera donc formé de Francis, Marc-Sam et Serge. Amélie assistera aux réunions pour prendre les notes. 5 documents sont à réviser ; on suggère donc de se rencontrer au mois une fois par moi pour une durée de 2 à 3 heures.

À noter que les politiques ont déjà été révisées, mais il a été déterminé lors de la première réunion du CA actuel qu'une dernière révision devrait être apportée pour s'assurer que le tout fonctionne.

Amélie suggère de fixer une date tentative pour la première rencontre. La date est fixée au jeudi 23 novembre à 11. Les documents pertinents vont être envoyés aux membres du comité.

Olivier propose l'adoption du comité de révision des politiques avec les membres mentionnés, appuyé par Marie-Pier Corriveau. La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **8. Formation du comité de révision de la constitution**

Marie-Pier Cyr mentionne que la constitution doit être révisée car certaines dispositions sont à présent obsolètes. Il s'agit sensiblement du même engagement que le comité de révision des politiques, soit une réunion par mois de 2 à 3 heures.

Pierre, Marie-Pier Cyr et Samuel Gagnon signalent leur intérêt.

Francis propose que le comité de révision de la constitution soit formé de Marie-Pier Cyr, Samuel Gagnon et Pierre Losier. Appuyé par Olivier. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La date de la réunion est fixée au 1<sup>er</sup> décembre à 13h00. Pierre suggère de lire la constitution et d'indiquer les commentaires dans le document pour être prêt.

#### **9. Budget**

Gisèle présente l'état des finances. Samuel Gagnon mentionne que le budget qui est à l'écran n'est pas le même que celui qui a été envoyé aux membres.

Gisèle précise qu'il existe deux versions du budget, une version avec la directrice générale à temps plein (12 mois) avec une perte de 42 000\$, et une version à temps partiel (12 mois) avec un déficit de 13 500\$ allant jusqu'au mois d'août 2018. Les calculs démontrent que la directrice-générale à temps partiel jusqu'au mois d'avril permettrait de remettre le budget à 0\$.

Gisèle précise que le budget est encore à l'état d'ébauche car on attend encore des modifications de la comptable. Elle a été très conservatrice dans ses calculs, mais précise qu'avec la vente de publicité locale, la perte est déjà rendue à 6700\$. Elle estime qu'il sera possible de combler le manque à gagner avant la fin de l'année financière, mais mentionne qu'il vaut mieux sous-estimer les ventes que de les surestimer.

La question est donc de savoir si le CA est prêt à adopter un budget déficitaire de 13 000\$. Samuel Gagnon demande s'il est possible de réduire le déficit. Amélie mentionne que quelques projets devraient être réalisés en mars, ce qui permettrait entre autres de couvrir son salaire. Gisèle soutient qu'il n'est pas vraiment possible de couper plus dans les dépenses. Il faudra donc aller chercher des ventes ou des subventions. Gisèle mentionne que Anthony Azard se débrouille très bien dans son rôle de vendeur, mais qu'elle n'a pas plus de détails sur les ventes futures. Samuel Gagnon appuie que le gros du travail d'Anthony est de faire des ventes.

Pierre ajoute qu'il est possible de mettre à 3307.17 pour la cotisation étudiante (ligne 12 dans les revenus), et ajoute 4 000\$ à la cotisation, ce qui diminue le déficit à 7 185\$. Pierre demande ce qui couvre « publicité et promotion » - Gisèle répond qu'il s'agit de l'impression des bannières de promotion et des outils pour le web (Google et Spotify). Pierre questionne le droit d'auteur à payer à la SOCAN - Amélie mentionne que l'ARC du Canada a fait beaucoup de lobbying pour diminuer notre cotisation.

Olivier mentionne qu'il manque un « e » à Patrimoine à la ligne 13 ; il demande aussi ce qu'est les revenus du service d'impression. Amélie spécifie qu'auparavant les services d'impression était accessible aux étudiants mais qu'ils ont arrêté de le faire en raison des médias sociaux et que la demande n'était plus là.

Samuel Gagnon mentionne qu'avec les circonstances d'Anthony qui dépasse les ventes et les modifications qui ont permis de réduire le déficit, il serait à l'aise d'adopter le budget tel que présenté. Marie-Pier Cyr demande si on va de l'avant avec le nouveau déficit.

Samuel Gagnon propose l'adoption du budget déficitaire de 7 185\$. Proposition appuyée par Marie-Pier Corriveau.

Francis veut confirmer que le budget ne sera plus déficitaire par le mois de mars. Gisèle approuve. Francis désire amender la proposition pour inclure une clause spécifiant que des efforts doivent être fait afin d'assurer que le budget ne soit pas déficitaire en mars.

L'amendement proposé par Francis est d'adopter le budget déficitaire, en se donnant jusqu'au mois de mars pour présenter un budget de 0\$.

Pierre demande s'il y avait de l'argent en banque à partir du 31 août 2017. Gisèle mentionne qu'il y avait encore 17 724\$, 33 600\$ à recevoir et 16 289\$ à payer, en plus d'un 5700\$ pour le receveur général. La valeur propre de l'organisme était d'environ 10 000\$.

Pierre mentionne qu'il n'est présent en tant qu'observateur, mais veut quand même souligner que le CA est responsable de la gestion financière de l'organisme. Si les investisseurs ne peuvent pas être payés, ils vont revenir contre le CA. Pierre avertit que voter un budget déficitaire met à risque les administrateurs des MAUI.

Gisèle demande à Pierre s'il a des idées pour des coupures. Olivier demande ce que représente les dépenses en téléphone. Samuel Gagnon propose de couper les bouteilles d'eau, même si ce n'est pas un gros montant.

Amélie spécifie qu'il y a déjà eu des budgets déficitaires adoptés dans le passé. Pierre argumente que ce n'est pas un argument valable. Marie-Pier Cyr soutient que le fait que des budgets déficitaires ont été adoptés dans le passé agit quand même à titre de précédent. Une date plus précise pourrait être proposée pour réviser le budget et voir si des efforts vont dans la bonne direction pour réduire le déficit. Amélie mentionne qu'il est important de ne pas couper dans les priorités.

Francis propose le 28 février 2018 comme date butoir. Amélie mentionne qu'il n'y aura fort probablement aucune réponse pour la demande de subvention par cette date. Samuel Gagnon et Francis rétorquent que seuls les ventes seront considérées.

La proposition d'adopter un budget déficitaire de 7 185\$, sous condition d'une révision en date du 28 février 2018 est adoptée à l'unanimité.

Pierre demande s'il y a une raison pour que l'année financière se termine le 31 août. Amélie répond qu'il s'agit d'un règlement imposé par le CRTC.

Gisèle quitte la réunion à 14h09.

#### **10. Remplacement de la tour**

Amélie mentionne que l'installation est terminée et que le projet a bien été entamé. Le projet a été un peu plus long, et la fin du projet fut retardée pour permettre de faire le rapport. On attend la dernière facture cette semaine, la clôture du projet sera en 2018.

L'objectif du remplacement de la tour est atteint : le signal est plus clair et va plus loin. La tour est bonne pour 30 à 40 ans, et pointe maintenant vers la bonne direction. Le prochain projet est d'ajouter le dispositif qui indique les chansons dans les voitures. Le financement est déjà là pour ça.

Pierre demande si on a eu une réponse à la lettre de demande d'appui envoyée aux députés provinciaux et fédéraux. La réponse était non, mais du financement pourrait être trouvé ailleurs.

#### **11. Comité fusion**

Amélie mentionne que le comité s'est déjà rencontré 2 fois. La révision du plan en entier a permis de voir que les forces se trouvent surtout du côté de la radio, et qu'il y a plus de difficultés au Front. Le concept de multimédia donne beaucoup de travail aux journalistes. Pierre demande si c'est plus difficile de ne pas imprimer. Amélie mentionne que c'est surtout la combinaison de la radio et du journal qui fait que c'est difficile. Il faudrait être plus précis dans les tâches. On s'ajuste puisque c'est la 1<sup>ère</sup> année de la fusion.

Amélie présente un document « one pager » pour expliquer la fusion, conférence de presse pour lancer le concours du nouveau nom. Pierre mentionne d'ajouter une clause disant que la proposition gagnante ne sera pas nécessairement retenue.

La fusion forcera à avoir un exécutif différent. La raison de la fusion c'est pour refléter la réalité actuelle – les étudiants devraient ressortir gagnant de cette expérience.

Francis mentionne que l'accès au plan de fusion sur le site n'est pas très pratique. Amélie suggère de les contacter directement, mais Francis spécifie qu'aussitôt que les gens doivent travailler plus, ils perdent intérêt.

Marie-Pier Cyr mentionne qu'ils feront un suivi avec le webmestre pour apporter les modifications.

Olivier demande quand la fusion avait été voté, Amélie mentionne que c'était à l'AGS de 2017.

## **12. Varia – Rapport de la présidence**

La présidence rapporte ce qui s'est passé au CE depuis le mois de septembre. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la FÉÉCUM. Elle mentionne que le CE a mis en place divers partenariats avec les conseils et associations étudiantes, soit avec les départements de français et d'information communication. D'autres partenariats sont encore en train de se former.

Le CE a des réunions à chaque semaine et traite surtout des choses qui se passent régulièrement au Front et à CKUM.

La présidence souligne aussi qu'il y aura une conférence de presse la semaine prochaine pour annoncer la fusion des médias et le lancement d'un concours pour trouver le nouveau nom.

## **13. Prochaine séance**

La prochaine réunion du CA aura lieu le jeudi 7 décembre prochain à 13h30.

## **14. Levée de l'assemblée**

Francis propose la levée de la réunion à 14h31.